

AVIS DE L'OCRCVM

Avis sur les règles Note technique

Règles des courtiers membres

Destinataires à l'interne :

Affaires juridiques et conformité

Audit interne

Comptabilité réglementaire

Crédit

Formation

Haute direction

Institutions

Opérations

Pupitre de négociation

Personne-ressource :

Answerd Ramcharan

Chef de l'information financière,

Politique de réglementation des membres

416 943-5850

aramcharan@iroc.ca

17-0151

Le 18 juillet 2017

Note d'orientation sur la date de règlement normal à utiliser pour certaines opérations de couverture de change

Mise à jour de la note d'orientation

Le 5 septembre 2017, le secteur des valeurs mobilières passera d'un cycle de règlement de trois jours ouvrables suivant la date de l'opération (**T+3**) à un cycle de règlement de deux jours ouvrables suivant la date de l'opération (**T+2**) (se reporter à l'Avis de l'OCRCVM [17-0133](#)). En conséquence, la Note d'orientation [17-0152](#) portant sur la date de règlement normal à utiliser pour certaines opérations de couverture de change aux fins de la marge remplacera la Note d'orientation [RM0366](#) et prendra effet le 5 septembre 2017.